



Jeudi 26 mars 2020

Covid-19

Le Conseil départemental octroie une avance financière de l'aide sociale à l'hébergement pour les établissements sociaux et médico-sociaux

Jeudi 26 mars, les élus départementaux, lors d'une commission permanente exceptionnelle en audioconférence, ont décidé d'octroyer une avance financière de l'aide sociale à l'hébergement aux établissements accueillant des personnes âgées et personnes en situation de handicap, en Haute-Garonne.

Chef de file de l'action sociale pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap, le Département finance l'aide sociale à l'hébergement accordée aux bénéficiaires des EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD), résidences autonomie, établissements d'accueil médicalisés et non médicalisés accueillant des personnes en situation de handicap (foyers d'accueil médicalisés, foyers de vie, foyers d'hébergement) habilités, pour certaines catégories d'établissement, conjointement avec l'Agence Régionale de (ARS).

Cette aide financière constitue une ressource primordiale pour ces structures. Le contexte d'urgence sanitaire actuel compromettant l'acheminement et le traitement habituel de ces factures, ces structures pourraient être menacées par une rupture de trésorerie.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement de ces établissements, le Conseil départemental a décidé de leur verser à titre exceptionnel une avance de l'aide sociale à l'hébergement sous forme de dotation, à partir du mois de mars 2020 et jusqu'à retour à la normale de la situation sanitaire.

Cette dotation concerne également les établissements accueillant des bénéficiaires hébergés dans des établissements hors Haute-Garonne (départements limitrophes), mais dont le domicile est fixé en Haute-Garonne.

Cette mesure, qui représente une enveloppe de 7,4 M€, sera reconduite pour le mois d'avril 2020 si la crise sanitaire devait se prolonger.

Par ailleurs, afin de mieux protéger les personnels de ces établissements, des Services d'Aide à Domicile, ainsi que les agents du département en contact avec le public et les établissements accueillant des enfants de l'Aide Sociale à l'enfance, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a commandé cette semaine un million de masques dans le cadre d'un groupement de commande avec d'autres collectivités. Ces masques devraient être livrés la semaine du 30 mars.

NOUVEAU - Retrouvez tous les communiqués, dossiers de presse, agendas et demandes d'accréditation en ligne sur :

espace-presse.haute-garonne.fr



CONTACTS PRESSE

Courriel : service-presse@cd31.fr

Téléphone : [05 34 33 33 72](tel:0534333372)

Cet email a été envoyé à {{contactEMAIL}} car vous êtes en contact avec le service de presse.
[Ne plus recevoir d'email.](#)

Ce communiqué de presse est édité par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

© 2020 Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9